

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Cadre réservé au Médecin



# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être clairement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois, à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires, spéciale, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en serie.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : [www.mutuelle-royal-air-maroc.com](http://www.mutuelle-royal-air-maroc.com)
- Accès à mon compte : [www.mutuelle-royal-air-maroc.com](http://www.mutuelle-royal-air-maroc.com)
- Centre d'assistance client : [www.mutuelle-royal-air-maroc.com](http://www.mutuelle-royal-air-maroc.com)

VOLET ADHÉRENT  
Mutuelle de Protection & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

N° W21-626277

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent		
Matricule	9423	Société
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre
Nom & Prénom : SOUAL ABDELLAH		
Date de naissance : 09/4/1967		
Adresse : N461 GREEN TOWN la ville verte BOUKOURA - CASABLANCA		
Tél : 0661487489 Total des frais engagés : 4211,00 DH		

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : Professeur Spécialiste Adulte	
Date de consultation : 16/04/2021	
Nom et prénom du malade : SOUAL ABDELLAH	
Lien de parenté	<input checked="" type="checkbox"/> lui-même
Nature de la maladie : Affektion oculaire	<input type="checkbox"/> Conjoint
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère contacter, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à la mutuelle	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

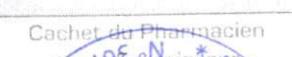
Fait à : CASABLANCA Le : 21/04/21

Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET ADHÉRENT	
Deroulant du démalade	N° W21-626277
Soual Abd. Ollah phar : 211,00 DH	
CS : 400,00 DH	
Optique : 3600,00 DH	

Pre  
Spec  
13515  
Casablanca  
123/51 Gsm

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
 19/06/1965	Date No 104 22	Montant de la Facture 211.-

Cachet et signature du  
pharmacien et du Radiologue

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		
OPTIQUE MOUSSAOUI Opticien <u>Moussaoui</u> Bd. E. BLOC 106 N° 7 Hay Mohammadia Casablanca Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85	21/04/15	—	—	—	—	3600,00 dh	

**OPTIQUE MOUSSAOUI**  
Opticien ~~Maître~~ Maitriseur  
Bd. E, BLOC 106 N° 7  
Hay Mohammadi Casablanca  
Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

#### VIOLET ADHERENT

19. The following table gives the number of hours of work per week for each of the four groups of workers.

<sup>24</sup> The 1996 Pacific tree mortality archive contains samples of living and dead trees from 1996.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Créficient	INP : 21111
				EFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

### [Création, remont, adjonction]

DATE DUE  
FEB 2001

# Professeur Laila RAIS

Spécialiste en Ophtalmologie & Ophtalmologie Pédiatrique  
Ex-Enseignante à la faculté de Médecine et de Pharmacie - Casablanca



## الأستاذة ليلى الرايس

دكتورة مختصة في طب العيون وعيون الأطفال  
أستاذة سابقا بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

16 avril 2021

Mr. SOUAL Abdelilah

198.00

### HYFRESH UNIDOSE



1 goutte, 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 -3 mois

### 83,- XAILIN NIGHT

1 application, le soir, dans les deux yeux, pendant 1-3 mois

OPHTALMEO  
PPC  
55.00 DH

PPC: 128 DH 30



Professeur Laila RAIS  
Spécialiste en Ophtalmologie  
Adulte et Pédiatrique  
120, Bd Mly Driss 1er, Rés. Dar Mly Driss  
Casablanca  
Tél: 0522 86 41 23/51 GSM: 0619 28 36 31

Consultation sur rendez-vous :

إقامة دار مولاي إدريس، 120 شارع مولاي إدريس الأول - طابق 3  
الدار البيضاء  
Cacablanca

Tél.: 05 22 86 41 23 / 51

Urgences: GSM : 06 61 08 06 18

المحمول: 05 22 86 41 23 / 51

E-mail: cabinetprrais@yahoo.fr

موقع الإلكتروني: [www.prlailaraiss.ma](http://www.prlailaraiss.ma)

الفحص بالموعد :

إقامة دار مولاي إدريس، 120 شارع مولاي إدريس الأول - طابق 3

الدار البيضاء

Cacablanca

موقع الإلكتروني: [www.prlailaraiss.ma](http://www.prlailaraiss.ma)

# Professeur Laila RAIS

Spécialiste en Ophtalmologie & Ophtalmologie Pédiatrique  
Ex-Enseignante à la faculté de Médecine et de Pharmacie - Casablanca



# الأستاذة ليلى الرايس

دكتورة مختصة في طب العيون وعيون الأطفال  
أستاذة سابقا بكلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

16 avril 2021

## Mr. SOUAL Abdelilah

Monture + verres correcteurs progressifs  
Antireflets

VL : OD = + 1.75

OG = + 1.75

VP : ODG = Add : + 2.00

OPTIQUE MOUSSAOUI  
Opticien Optométriste  
Bd. E, Bloc 106 N° 7  
Hay Mohammadi-Casablanca  
Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

Professeur Laila RAIS  
Spécialiste en Ophtalmologie  
Adulte et Pédiatrique  
120, Bd Mly Driss 1er, Rés. Dar Mly Driss  
Casablanca  
Tél: 0522 86 41 23/51 GSM: 0619 28 36 31

Consultation sur rendez-vous :

120 شارع مولاي إدريس، 120 Bd Moulay Driss 1<sup>er</sup> - 3<sup>ème</sup> ét. - طابق 3  
إقامة دار مولاي إدريس، 120 شارع مولاي إدريس الأول، طابق 3  
الدار البيضاء  
Casablanca

Tél.: 05 22 86 41 23 / 51

الهاتف: 05 22 86 41 23 / 51

E-mail: cabinetprrais@yahoo.fr

المحمول: GSM : 06 61 08 06 18

موقع إلكتروني: Site web: www.prlailarais.ma

## Professeur Laila RAIS



## الأستاذة ليلى الرايس

## Spécialiste en Ophtalmologie & Ophtalmologie Pédiatrique

دكتورة مختصة في طب العيون وعيون الأطفال  
استاذة سابقا بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Le 16/04/2021

INPE 091033084

## BON DE REGLEMENT

Reçu de..... SOUAL ABDELJAH  
Mr/Mme/Melle/ Enf .....

La Somme de ..... Quatre cent Dhs  
..... 400 Dhs.

Pour : ..... *Consultant* /

### **Consultation sur rendez -vous :**

إقامة دار مولاي إدريس، 120 شارع مولاي إدريس الأول - طابق 3  
الدار البيضاء  
Casablanca

Tél.: 05 22 86 41 23 / 51

Urgences: GSM : 06 61 08 06 18 : [lego21.fr](http://lego21.fr) 05 22 86 41 2

E-mail: cabinetprrais@yahoo.fr

الهاتف: 05 22 86 41 23 / 51  
المحمول: 18 الموقعة الالكترونية: Site web: www.prlailaraiss.ma

# OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste  
bloc Kodia 106 Bd.E  
N°7 Bis - EL Hay Mohammedi - casa  
Tél : 06 69 00 97 58  
05 22 60 34 93  
Patente : 32825428



0003136

# نظارات مساوي

اخصاصي في النظارات البصرية  
بلوك الكدية 106 شارع  
الرقم 7 مكرر - الحي المحمدى  
الهاتف 06 69 00 97 85  
05 22 60 34 39  
الباتن 32825428

دكتور لينا RATS

Ordonnance de M.le Docteur :

N° DE nomenclature .....

Correspondant à la prescription .....

LOIN	O.D: +1,75 O.G: +1,75	PRES	O.D: +3,75 O.G: +3,75
------	--------------------------	------	--------------------------

## FOURNITURE

1	Monture : Néoprène NyPore	900,00dhs —
2	Verres : Progressif organiques Blancs + Antireflets +70/75	2550,00dhs —
	Etuis : dure	150,00dhs —
	Total :	3600,00dhs —

Arretée la présente facture à la somme de

Csablanca , le 21/04/2021

M. ou Mme : SOWAL Adelilah

Très Mille Sis Cent dirhams

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Optométriste

Bd. E, Bloc 106, N° 7

Hay Mohammedi Casablanca

Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 69 00 97 85

ICE : 001789511000067- 40151582 - RC : 37 20 42 CNSS: 173923031